



Mai 2023

Zéro artificialisation nette : concilier développement économique et sobriété foncière

La loi Climat et résilience, promulguée le 22 août 2021, a fixé l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de consommation d'espaces d'ici à 2031. Ce texte influencera dans les prochaines années et décennies les stratégies d'aménagement des collectivités et leurs capacités de développement tout comme il conduira les entreprises à envisager très différemment leur modèle de développement.

Aussi, afin de répondre au mieux aux enjeux multiples et déterminants soulevés par les objectifs du ZAN, la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire ont mené et poursuivent leur réflexion commune relative à ces problématiques ; et cela dans le respect des spécificités et particularités de chaque secteur et de leur logique de développement propre.

Les chambres économiques jouent ainsi pleinement leur rôle de représentation et de défense des intérêts des plus de 250 000 entreprises qui irriguent et font vivre la dynamique de notre territoire ligérien. Sensibiliser, guider les entreprises mais aussi dialoguer et accompagner les territoires et les collectivités sont des démarches absolument essentielles dans lesquelles nous, chambres économiques, nous nous inscrivons pleinement.

Il s'agit, en transparence, avec l'ensemble des acteurs concernés de favoriser la compréhension et la prise en compte des enjeux émanant du ZAN pour permettre un développement équilibré et respectueux des piliers économique, environnemental et social. Animées par une volonté pragmatique, nous avons donc défini ensemble un cadre de référence commun ainsi qu'un discours partagé autour du Zéro Artificialisation Nette (Z.A.N.) fondé sur le dialogue partenarial et l'intelligence collective.

Ensemble, nous visons à transformer les contraintes issues du ZAN en opportunités pour un développement et un aménagement plus sobre et vertueux en identifiant tous les leviers disponibles ou à créer avec et par l'ensemble des partenaires œuvrant à l'aménagement du territoire.

Nos chambres économiques sont vos partenaires et vos interlocuteurs déterminés, actifs, agiles et facilitateurs dans le cadre d'un dialogue constructif entre les entreprises, les territoires et les collectivités afin de relever le défi du ZAN et le transformer en opportunités pour tous.